

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS MINIERS ET NORDIQUES ET DE  
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de desserte en gaz naturel  
de la zone industrialo-portuaire de Saguenay  
sur le territoire de la ville de Saguenay  
par Énergir, s.e.c.**

**Dossier 3211-10-024**

**Le 6 mars 2019**

**Ministère  
de l'Environnement  
et de la Lutte contre  
les changements  
climatiques**

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Saguenay par Énergir, s.e.c. (Énergir) est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive. Pour ce projet, aucun enjeu ou observation n'a été soulevé lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère, par la suite, les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2018-07-13	Réception de l'avis de projet
2018-07-26	Délivrance de la directive
Du 2018-08-06 au 2018-09-06	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2018-09-11	Transmission des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique
2018-10-29	Réception de l'étude d'impact
2018-10-30	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2018-12-14	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet.
2019-01-18	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet (Addenda 1)
2019-02-22	Transmission d'une demande d'information complémentaire concernant la quantification des gaz à effet de serre
2019-02-25	Transmission d'une demande d'engagement à fournir un plan de localisation spécifique à la thématique des eaux souterraines
2019-02-27	Transmission d'une demande d'information complémentaire concernant une préoccupation de la communauté de Mashteuiash

2019-03-01	Transmission d'une demande d'engagement concernant l'analyse de risques technologiques
2019-03-06	Transmission d'une demande de précision concernant une préoccupation de la communauté de Mashteuiash
2019-03-06	Transmission d'une demande d'engagement concernant la caractérisation des sols de phase 1 et la gestion des boues de forage
2019-03-06	Réception d'un complément d'information à l'Addenda 1 répondant aux six demandes formulées les 22, 25 et 27 février 2019 ainsi que le 1 <sup>er</sup> et le 6 mars 2019

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet implique la mise en place des conduites de gaz naturel d'une longueur totale de 13,8 km dont 9,2 km de conduite de transmission et 4,6 km de conduite d'alimentation. La conduite de transmission possède un diamètre externe de 406,4 mm et peut supporter une pression maximale d'opération de 7 070 kPa alors que la conduite d'alimentation possède un diamètre externe de 323,9 mm et peut supporter une pression maximale d'opération de 2 400 kPa.

Ce projet est situé sur le territoire de la ville de Saguenay dans la municipalité régionale de comté Saguenay–Lac Saint-Jean et il a pour objectif de prolonger le réseau d'Énergir afin de desservir en gaz naturel une usine de transformation de minerai que son client Métaux BlackRock projette de construire dans la ZIP de Saguenay. De plus, le projet permettrait d'accroître le potentiel industriel de la ZIP de Saguenay qui n'est pas encore desservi en gaz naturel.

Le projet implique également la mise en place d'infrastructures hors-sol connexes telles qu'un poste de vannes afin de raccorder le projet au réseau existant d'Énergir, un poste de livraison qui sera localisé en bordure nord du chemin de la Grande-Anse ainsi qu'un poste de mesurage situé sur la propriété de son client Métaux BlackRock.

Pour la conduite de transmission, une emprise permanente de 20 m de largeur est prévue alors que pour la conduite d'alimentation, elle sera construite dans l'emprise des voies de circulation existante. Pour l'ensemble du tracé s'ajoutera une aire de travail temporaire d'environ 10 m en milieux boisés et d'environ 15 m en milieux cultivés. Des aires de travail temporaires seront également requises pour le franchissement des cours d'eau, des routes et des voies ferrées ainsi que pour l'entreposage de matériel pendant la phase de construction.

La main-d'œuvre requise pendant la période de construction est estimée à 75 travailleurs sur une période d'environ 8 mois et aucune main-d'œuvre supplémentaire ne sera nécessaire pendant l'exploitation puisque l'entretien sera sous la responsabilité du personnel déjà affecté à ce secteur. Les dépenses totales en capital pour la construction du projet sont estimées à environ 30 millions de dollars.

L'échéancier du projet prévoit le début de la construction à la fin de l'année 2019 et une mise en service à la fin du mois de juillet 2020.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction du programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés;
- la Direction des matières dangereuses et des pesticides;
- la Direction générale de l'expertise climatique et économique et des relations extérieures;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère des Transports;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- la Régie du bâtiment du Québec.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ÉNERGIR. *Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (3211-10-024) – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par Groupe conseil UDA inc., octobre 2018, 184 pages;
- ÉNERGIR. *Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (3211-10-024) – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents annexes et Cartographie*, par Groupe conseil UDA inc., octobre 2018, 18 annexes;
- ÉNERGIR. *Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (3211-10-024) – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda 1 : Questions, commentaires et réponses*, par Groupe conseil UDA inc., janvier 2019, 51 pages et 7 annexes;

- Lettre de M. Robert Rousseau, d'Énergir, s.e.c., à M<sup>me</sup> Mireille Paul, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 6 mars 2019, concernant le projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay – Complément d'information à l'Addenda 1, 3 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 26 juillet 2018.

Par ailleurs, l'initiateur du projet s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information publique qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

### RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.



**Marie-Michelle Vézina**, Biol. M.Sc.  
Chargée de projet  
Direction des projets miniers et nordiques  
et de l'évaluation environnementale stratégique